

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-2628
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Laval au montant de 200 000 \$ pour le projet Achat local	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-05-29 Date CM souhaitée : 2024-06-04		
Actions : SUBVENTION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 200 000,00 \$ Année du budget : 2024 Provenance du financement : Budget Relance de Laval économique (Service du développement économique) 1-41101-6300-17-119110-PR001 <u>Unité administrative concernée</u> Service du développement économique <u>Personne physique/morale</u> Chambre de commerce et d'industrie de Laval		

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-2628												
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2020-11-04</td><td>CM-20201104-964</td><td>ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE</td></tr></table> <u>Résumé</u> ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20200708-636, le conseil adoptait le plan de relance ainsi que son cadre budgétaire détaillé et ses divers projets; ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à ladite résolution; EN CONSÉQUENCE, sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Nicholas Borne et résolu à l'unanimité: d'amender la résolution CM-20200708-636 afin qu'elle se lise comme suit: «d'adopter le plan de relance économique ainsi que son cadre budgétaire détaillé; d'adopter le projet «Accélérateur d'opportunités» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval pour un montant de 850 000 \$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au développement économique de 850 000 \$; d'adopter les projets «Services conseils» et «Bonifier le Fonds de l'économie sociale» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 860 000 \$, le tout financé par le Fonds régions et ruralité (FRR); d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 3 100 000 \$ tel que décrit dans la section 1 du tableau joint au présent sommaire décisionnel ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 3 100 000 \$; d'adopter le projet «Programme d'innovation hub» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 750 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par le FRR; d'adopter du projet «Symbiose (CCIL)» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 525 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, conditionnel à l'obtention d'un financement équivalent en provenance de partenaires économiques; d'adopter le projet «Accréditation mesures sanitaires et promotion Laval» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 200 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 200 000 \$; d'adopter le projet «Entente sectorielle agroalimentaire» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 495 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par le FRR au montant de 270 000 \$ et par une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 225 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 300 000 \$, conditionnel à l'obtention d'un financement équivalent en provenance de partenaires économiques; d'adopter les projets «Nouveau modèle d'affaires sériculture» et «Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)» d'un montant de 325 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 325 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 725 000 \$ conditionnel à l'obtention de leur financement équivalent respectif en provenance de partenaires économiques; d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 11 150 000 \$ tel que décrit dans la section 3 dudit tableau, le tout conditionnel à l'obtention de leur financement respectif en provenance de partenaires économiques.» ADOPTÉ (SD-2020-4675) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2020-07-08</td><td>CM-20200708-636</td><td>ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Boyer APPUYÉ PAR : Aline Dib et résolu à l'unanimité: d'adopter le plan de relance économique ainsi que son cadre budgétaire détaillé;			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-11-04	CM-20201104-964	ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-07-08	CM-20200708-636	ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2020-11-04	CM-20201104-964	ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2020-07-08	CM-20200708-636	ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE												

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-2628
d'adopter le projet «Accélérateur d'opportunités» relevant du programme de relance économique de la Ville pour un montant de 850 000 \$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au développement économique de 850 000 \$; d'adopter le projet «Programme d'innovation hub» relevant du programme de relance économique de la Ville pour un montant de 1 500 000 \$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au développement économique de 750 000 \$, le tout conditionnel à l'obtention d'un financement additionnel de 750 000 \$ en provenance de partenaires économiques; d'adopter les projets «Services conseils» et «Bonifier le Fonds de l'économie sociale» relevant du programme de relance économique de la Ville d'un montant de 860 000 \$, le tout conditionnel à l'obtention du financement en provenance du Fonds régions et ruralité (FRR); d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville d'un montant de 3 100 000 \$ tel que décrit dans la section 1 du tableau présenté en annexe du présent sommaire décisionnel ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 3 100 000 \$; d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville d'un montant de 2 540 000 \$ tel que décrit dans la section 2 du tableau présenté en annexe du présent sommaire décisionnel ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 750 000 \$, le tout conditionnel à l'obtention d'un financement additionnel de 1 790 000 \$ en provenance de partenaires économiques; d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville d'un montant de 11 150 000 \$ tel que décrit dans la section 3 du tableau présenté en annexe du présent sommaire décisionnel, le tout conditionnel à l'obtention d'un financement de 11 150 000 \$ en provenance de partenaires économiques. ADOPTÉ (SD-2020-2989)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le 8 juillet 2020, le Conseil a adopté le plan de relance économique ainsi que son cadre budgétaire détaillé et ses divers projets. Ce plan de relance, fruit d'une démarche concertée auprès de plus de 600 chefs d'entreprise issus de tous les secteurs économiques et d'acteurs socio-économiques du milieu est adapté à la réalité lavalloise. Il vise à soutenir l'économie et les entreprises dans leurs enjeux face à cette nouvelle réalité économique. Le plan de relance touche l'ensemble des secteurs d'activités économiques et vise à capitaliser sur les opportunités. Il permet notamment de soutenir les entreprises dans la modification de leurs modèles d'affaires, dans l'optimisation de la chaîne de valeur et d'approvisionnement, d'augmenter la productivité en intégrant les nouvelles technologies et l'automatisation, et ce, tout en étant aligné avec la transition écologique. Ce plan pour Laval intitulé "capitale des opportunités", est construit sur deux grands piliers: 1. Stimuler l'économie vers une création de richesse immédiate; 2. Soutenir des projets structurants ayant un effet d'entraînement sur l'économie de demain. Pour arriver à stimuler l'économie vers une création de richesse immédiate, une action proposée est la promotion de l'achat local. En ce sens, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval propose de poursuivre ses efforts afin de soutenir et de faire la promotion de l'achat local, par le biais d'une campagne «À Laval, mon choix c'est local!». La vaste campagne avec Laval économique, dont les travaux commenceraient fin à l'été 2024, permettra d'inclure l'ensemble des secteurs, des industries et des producteurs de Laval ainsi que de développer les initiatives complémentaires de promotion d'achat local à Laval, tout en référant vers l'offre de Saveurs de Laval. Le service des affaires juridiques a révisé l'entente pour ce dossier. Le présent sommaire décisionnel est tributaire d'une approbation du SD-2023-4519, qui amende la résolution CM-20200708-636, où des projets en lien avec le Plan de relance était approuvés, en juillet 2020, où une mise à jour d'un projet est expliqué par le SD-2023-4519. Plus précisément, le projet «Accréditation mesures sanitaires et promotion Laval» prévoyait une campagne de promotion pour soutenir l'achat local. Finalement, les chambres de commerces ont décidé de s'unir et faire une campagne de l'achat local par le biais d'un programme de la Fédération des chambres de commerces du Québec. Malgré cela, les effets de la pandémie et le contexte économique plus difficile se fait toujours ressentir auprès des commerçants lavallois. Afin de poursuivre les actions en ce sens, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval propose de poursuivre les efforts de cette campagne, afin de soutenir et de faire la promotion de l'achat local, par le biais de sa campagne «À Laval, mon choix c'est local!».		
IMPACTS MAJEURS N/A		

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-2628
ASPECTS FINANCIERS Les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement (Plan de relance) du Service du développement économique, au poste budgétaire : 1-41101-6300-17-119110-PR001 Sous réserve du respect par la Chambre des obligations prévues à l'entente, la Ville verse à la Chambre une aide financière de 200 000 \$ sous la forme de deux versements selon les modalités suivantes : - Année 2024 : un versement de 150 000 \$ à la signature de l'entente. - Année 2025 : un versement de 50 000\$, le ou vers le 30 juin 2025. Selon la norme sur les paiements de transferts, cette aide financière doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation. Le financement provient du plan de relance au 1-41101-6300-17-119110-PR001 et est conditionnel à l'approbation du SD-2023-4519.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Étapes selon les conditions et modalités établies dans la convention		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Laval au montant de 200 000 \$ pour le projet Achat local. d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente le tout conditionnellement à l'approbation du SD-2023-4519 par le conseil municipal. (CT : 1800332)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1800332 Coût estimé affectant l'année en cours : 200 000,00 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier 2024-05-23 AN - MS - JR		